



Décision N° 2026 – 16

Délégation de signature pour l'exercice de la compétence
d'ordonnatrice principale et pour les déplacements

La directrice de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE),

VU le code de l'éducation,

VU le décret n° 2025-105 du 3 février 2025 relatif à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), et notamment ses articles 10 et 20,

VU le décret du 10 novembre 2025 portant nomination de la directrice de l'ENTPE,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 16 juillet 2025 portant délégation de pouvoirs de gestion des agents fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant du ministre chargé du développement durable et affectés à l'ENTPE,

VU la délibération n° 2025-06.10 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration de l'ENTPE à la directrice,

VU la délibération n° 2025-06.08 relative au règlement intérieur de l'ENTPE,

VU la décision n° 2026-14 relative à la délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnatrice principale et pour les déplacements,

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile Delolme, délégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à la compétence d'ordonnateur principal et de personne représentant le pouvoir adjudicateur, sous réserve des dispositions prévues au paragraphe suivant, à :

- M. Xavier OLAGNE, directeur adjoint de l'ENTPE,
- Mme Anne BAUME, secrétaire générale de l'ENTPE.

Est réservée à la signature exclusive de la directrice, sauf cas d'empêchement, la signature des marchés à formalités préalables, des conventions et des décisions d'attribution de bourses ou de subventions.

ARTICLE 2

De plus, délégation en matière de déplacements est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer :

- ✚ Les ordres de mission concernant les personnels de l'ENTPE, les enseignants et les élèves ou stagiaires en déplacements hors France métropolitaine :
 - M. Nicolas FARGES, Directeur de la Direction du Développement et de l'International (DDI)
 - M. Xavier OLAGNE, directeur adjoint de l'ENTPE,

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la directrice de l'ENTPE et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon.

- Mme Anne BAUME, secrétaire générale de l'ENTPE.
- ✦ Les ordres de mission concernant les personnels de l'ENTPE, les enseignants et les élèves ou stagiaires en déplacements en France métropolitaine :
 - M. Xavier OLAGNE, directeur adjoint de l'ENTPE,
 - Mme Anne BAUME, secrétaire générale de l'ENTPE.
- ✦ Les autorisations temporaires d'utilisation de véhicules administratifs (sur propositions des services) et les autorisations temporaires d'utilisation de véhicules personnels :
 - M. Xavier OLAGNE, directeur adjoint de l'ENTPE,
 - Mme Anne BAUME, secrétaire générale de l'ENTPE

ARTICLE 3

Délégation est donnée aux personnes suivantes, en tant que responsables d'unités comptables, à l'effet de signer, pour ce qui relève de leur unité comptable, les engagements juridiques (les marchés à procédure adaptée : acte d'engagement, les bons ou lettres de commande, contrats de maintenance, location ou autre, les ordres de mission) et ce dans la limite de 50 000€ HT et des enveloppes ou budgets alloués,

- M. Pierre AUGROS, responsable du service achat logistique et patrimoine,
- Mme Anne BAUME, secrétaire générale de l'ENTPE,
- M. Eric PAYAN, responsable de la direction des systèmes d'information,

en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BAUME :

- à M. Eric FAVIER,
- à Mme Catherine MOLITOR.

en cas d'absence ou d'empêchement de Pierre AUGROS

- à M. Jean Luc PROST

en cas d'absence ou d'empêchement d'Eric PAYAN:

- à M. Laurent GHERARDI

ARTICLE 4

Délégation est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques suivants : marchés à procédure adaptée, inférieurs à 50 000 € HT, et ce dans la limite des enveloppes ou budgets qui leur sont alloués ;
- la certification du service fait ;
- les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait, pour transmission au responsable d'unité comptable centrale, aux fins de liquidation ;
- les ordres de mission sur le territoire métropolitain concernant les personnels placés sous leur autorité ;
- les autorisations temporaires d'utilisation de véhicules personnels pour les besoins du service concernant les personnels placés sous leur autorité ;
- les états de réalisation de la mission en matière de déplacement.

Aux directeurs des unités de gestion :

- Mme Aurélie SOTURA, Directrice de la Recherche
- M. Nicolas FARGES, Directeur de la Direction du Développement et de l'International (DDI)
- M. Antoine LE BLANC, Directeur de la Formation Initiale

Et, en cas d'absence ou d'empêchement de :

- Mme Aurélie SOTURA : à Mme Francette PIGNARD, Directrice déléguée à la Formation Doctorale et au Dialogue Science-Société,
- M. Nicolas FARGES : à M. Raphaël SOLVIGNON, directeur adjoint de la Direction du Développement et de l'International,
- M. Antoine LE BLANC : à Mme Pauline d'ANJOU, directrice adjointe de la Formation Initiale.

Aux responsables des unités opérationnelles et comptables :

- M. Fabrice BARDET, responsable du laboratoire RIVES (Recherche Interdisciplinaire Ville Espace Société), implantation ENTPE de l'UMR Environnement – Ville – Société ;
- M. Ludovic LECLERCQ, Directeur de l'UMR Laboratoire Energie et MOBilité (EMob-lab) et responsable de son implantation ENTPE ;
- M. Louafi BOUZOUINA, Directeur de l'UMR Laboratoire Aménagement Economie Transports et responsable de son implantation ENTPE ;
- M. Cédric SAUZEAT, responsable de l'implantation ENTPE de l'UMR Laboratoire de Tribologie et de Dynamique des Systèmes
- Mme Anne-Laure BADIN, Responsable de l'implantation ENTPE de l'UMR Laboratoire d'Ecologie des Hydro systèmes Naturels et Anthropisés ;
- Mme Florence CLEMENS, Directrice de la communication.

Et, en cas d'absence ou d'empêchement de :

- M. Fabrice BARDET : Mme Anaïk PURENNE, adjointe au directeur de laboratoire
- M. Ludovic LECLERCQ : Mme Cécile BECARIE, adjointe au directeur de laboratoire
- M. Louafi BOUZOUINA : Florence TOILIER, ingénieure de recherche
- M. Cédric SAUZEAT : Emmanuel GOURDON, chercheur
- Mme Anne-Laure BADIN : M. Laurent LASSABATERE, Adjoint au directeur de laboratoire
- Mme Florence CLEMENS : Mme Cécile DELOLME ou M. Xavier OLAGNE

De plus, délégation en matière de déplacements est donnée aux personnes ci-dessous à l'effet de signer les ordres de mission et états de frais concernant les enseignants et les élèves ou stagiaires en déplacements en métropole :

- M. Nicolas FARGES, Directeur de la Direction du Développement et de l'International (DDI)
- M. Antoine LE BLANC Directeur de la Formation Initiale
- Mme Florence CLEMENS, Directrice de la communication.

Et, en cas d'absence ou d'empêchement de :

- M. Nicolas FARGES : M. Raphaël SOLVIGNON, directeur adjoint de la Direction du Développement et de l'International,
- M. Antoine LE BLANC : Mme Pauline D'ANJOU, directrice adjointe de la Formation Initiale,
- Mme Florence CLEMENS : Mme Cécile DELOLME ou M. Xavier OLAGNE

ARTICLE 5

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant de la DDI, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports	• Mme Siham BOUGHANEMI • Mme Malika BOUNAMA • Mme Nathalie MARTIN

engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € (y compris titres de transports) TTC et certifier le service fait	• Mme Siham BOUGHANEMI • Mme Malika BOUNAMA • M. Jean DELAPLACE • Mme Nathalie MARTIN • Mme Elodie REYTIER • M. Raphael SOLVIGNON
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	• M. Jean DELAPLACE • Mme Elodie REYTIER • M. Raphael SOLVIGNON

ARTICLE 6

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant de la DFI, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports	• M. Jean-Michel BATOUX • Mme Olivia BAYERE • Mme Céline BELAVOIR • M. Théo BOREL • Mme Siham BOUGHANEMI • Mme Sarah CARRE • Mme Alix DAVERIO • Mme Corinne FURESI • Mme Séverine JOLY • Mme Dominique MIERAL • Mme Emmanuelle TAMGA • Mme Lamia TORGAL • Mme Axelle VALENDRU • Mme Sophie WUILLOT

engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC	• Mme Olivia BAYERE • M. Fabien BEROUD • Mme Pauline D'ANJOU • Mme Magali DESBOS • Mme Christel DIONET • M. Brendan KEENAN • Mme Catherine PSILAKIS • M. Jérôme SALIBA • M. Bernard TEISSIER
certifier le service fait	• Mme Olivia BAYERE • Mme Céline BELAVOIR • M. Théo BOREL • Mme Siham BOUGHANEMI • Mme Sarah CARRE • Mme Alix DAVERIO • Mme Corinne FURESI • Mme Séverine JOLY • Mme Dominique MIERAL • M. Bernard TESSIER • Mme Lamia TORGAL • Mme Axelle VALENDRU
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service, les élèves et les enseignants	• M. Fabien BEROUD • Mme Pauline D'ANJOU • Mme Magali DESBOS • Mme Christel DIONET • M. Brendan KEENAN • Mme Catherine PSILAKIS • M. Jérôme SALIBA • M. Bernard TEISSIER

viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	• M. Fabien BEROUD • Mme Pauline D'ANJOU • Mme Christel DIONET • M. Rodophe FULBERT • M. Brendan KEENAN • Mme Catherine PSILAKIS • M. Jérôme SALIBA • M. Christophe YVARS
---	--

ARTICLE 7

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant de la DR, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
Commander des titres de transport	• Mme Sonia CENILLE
Engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC	• Mme Sonia CENILLE • Mme Francette PIGNARD
Certifier le service fait	• Mme Sonia CENILLE

ARTICLE 8

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant du LAËT, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports et signer les propositions d'autorisation temporaire d'utilisation de véhicule de service pour le personnel	• Mme Florence DEJOUX • Mme Florence TOILIER • Mme Angéline VIDILI
Engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC	• Mme Florence DEJOUX • Mme Florence TOILIER • Mme Angéline VIDILI
Certifier le service fait	• Mme Florence DEJOUX • Mme Florence TOILIER • Mme Angéline VIDILI

Signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	• Mme Florence DEJOUX • Mme Florence TOILIER • Mme Angéline VIDILI
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	• Mme Florence DEJOUX

ARTICLE 9

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant du LTDS, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports et signer les propositions d'autorisation temporaire d'utilisation de véhicule de service pour le personnel	• Mme Antonella ALOTTA SARTOUT • Mme Cécile DEMORNEX • Mme Virginie ERDEM • Mme Marine JACQUET • Mme Melisa SIMSEK
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC	• M. Joachim BLANC-GONNET • M. Denis BRANQUE • Mme Virginie ERDEM • M. Emmanuel GOURDON • M. Raphaël LABAYRADE
certifier le service fait	• Mme Antonella ALOTTA SARTOUT • Mme Cécile DEMORNEX • Mme Virginie ERDEM • Mme Marine JACQUET • Mme Melisa SIMSEK
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	• M. Denis BRANQUE • M. Emmanuel GOURDON • M. Raphaël LABAYRADE • M. Cédric SAUZEAT
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	• M. Antonin FABBRI • M. Stéphane HANS

ARTICLE 10

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant du LEHNA, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports et signer les propositions d'autorisation temporaire d'utilisation de véhicule de service pour le personnel	• Mme Amélie BICHAT • M. Laurent LASSABATERE • Mme Amélie MARQUES • Mme Emmanuelle TEILLOT
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC	• M. Laurent LASSABATERE • Mme Amélie MARQUES
certifier le service fait (budget équipe recherche)	• M. Laurent LASSABATERE • Mme Amélie MARQUES
certifier le service fait (budget équipe enseignement)	• Mme Amélie BICHAT • M. Laurent LASSABATERE • Mme Emmanuelle TEILLOT
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	• M. Laurent LASSABATERE
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	• M. Laurent LASSABATERE • Mme Katharina TONDERA

ARTICLE 11

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant du EMob-Lab, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports et signer les propositions d'autorisation temporaire d'utilisation de véhicule de service pour le personnel	• Mme Sonia CENILLE • Mme Florence DEJOUX • Mme Laurence LIJEWSKI

engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC	• Mme Cécile BECARIE • Mme Sonia CENILLE
certifier le service fait	• Mme Sonia CENILLE • Mme Florence DEJOUX • Mme Laurence LIJEWSKI
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	• Mme Cécile BECARIE • Mme Sonia CENILLE
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	• Mme Delphine SENGELIN

ARTICLE 12

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant du RIVES, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports	• Mme Mariam EL IDRISSE • Mme Estelle PERRET
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC	• Mme Mariam EL IDRISSE • Mme Estelle PERRET • Mme Anaïk PURENNE
certifier le service fait	• Mme Mariam EL IDRISSE • Mme Estelle PERRET
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	• Mme Mariam EL IDRISSE • Mme Anaïk PURENNE
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	• M. François DUCHENE

ARTICLE 13

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant de la Direction générale, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
--------------	---

engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC	• M. Lionel BESSARD • Mme Corinne GOMEZ • Mme Alexandra NOEL • M. You Vannaroat TAN
commander des titres de transports	• Mme Corinne GOMEZ • Mme Alexandra NOEL
certifier le service fait	• Mme Corinne GOMEZ • Mme Alexandra NOEL • M. You Vannaroat TAN

ARTICLE 14

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant de la direction de la communication, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
commander des titres de transports	• Mme Siham BOUGHANEMI • Mme Hélène BONNARDEL • Mme Mathilde ROUGIER
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC et certifier le service fait	• Mme Siham BOUGHANEMI • Mme Hélène BONNARDEL • Mme Mathilde ROUGIER

ARTICLE 15

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant du secrétariat général, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
certifier et viser les dépenses en matière de personnel et d'action sociale	• Mme Julie BONFANTI • M. Vincent LAFOND
engager les dépenses en matière d'indemnités versées aux stagiaires	• Mme Julie BONFANTI • M. Vincent LAFOND

engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC et certifier le service fait <i>*pour les dépenses liées aux accidents de service, de travail ou maladie professionnelle ou liées à l'aptitude à exercer</i>	• Mme Julie BONFANTI • Mme Marie COQUARD • Mme Corinne GOMEZ • Mme Hélène LABIADH * • M. Vincent LAFOND • Mme Catherine MOLITOR
viser les relevés des indemnités d'enseignement au vu du service fait pour transmission au secrétaire général aux fins de liquidation	• Mme Julie BONFANTI • Mme Marie COQUARD • M. Vincent LAFOND
signer les ordres de mission métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	• M. Eric FAVIER • Mme Catherine MOLITOR

ARTICLE 16

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant du SALP, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC	• M. Olivier DE BONA • M. Rachid DJEMAOUI • M. Baptiste FRAY • Mme Aude LAMURE • M. Jean-Luc PROST • M. Stéphane RAGOT • Mme Christine SESSOAFIO
certifier le service fait	• M. Olivier DE BONA • M. Rachid DJEMAOUI • M. Baptiste FRAY • Mme Aude LAMURE • M. Jean-Luc PROST • M. Stéphane RAGOT • Mme Christine SESSOAFIO
signer les ordres de missions métropole, propositions d'autorisations temporaires d'usage de véhicule de service et de véhicule personnel concernant les personnels du service	• M. Rachid DJEMAOUI • M. Jean-Luc PROST

ARTICLE 17

En ce qui concerne les activités et les personnels relevant de la direction des systèmes d'information, dans les limites de ses attributions, délégation est donnée :

à l'effet de	à
engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est inférieur à 2 500 € TTC et certifier le service fait	• M. Laurent GHERARDI • Mme Chrystèle KALUZNY • M. Sylvain MAURIN • M. Benjamin MOLLEX • M. Cyril PROST

ARTICLE 18

Délégation de signature est donnée, dans les limites de leurs attributions :

à l'effet de	à
Engager juridiquement les marchés à procédure adaptée matérialisés par des bons ou lettres de commande, dont le montant est supérieur à 2 500 € TTC.	• M. Pierre AUGROS • Mme Anne-Laure BADIN • Mme Anne BAUME • M. Fabrice BARDET • M. Louafi BOUZOUNIA • Mme Florence CLEMENS • M. Nicolas FARGES • M. Cédric SAUZEAT • M. Antoine LE BLANC • M. Ludovic LECLERCQ • M. Eric PAYAN • Mme Aurélie SOTURA

ARTICLE 19

En cas d'empêchement d'une gestionnaire d'un laboratoire et en cas de situation urgente ou imprévue, délégation de signature est donnée, sur le périmètre d'un autre laboratoire, à l'effet de réaliser des bons de commande, des ordres de mission, d'éventuels états de frais ou commandes de billets, à Mmes Sonia CENILLE, Maryam EL IDRISSI, Amélie MARQUES, Antonella SARTOUT, Cécile DEMORNEX et Angéline VIDILI.

ARTICLE 20

La présente décision entre en vigueur au 15 septembre 2026.

Elle abroge la décision n° 2026-14 susvisée,

Elle sera publiée sur le site Internet/l'Intranet de l'ENTPE et transmise au ministre chargé du développement durable

La secrétaire générale est chargée de son exécution.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 15 septembre 2026

La directrice de l'ENTPE,
Ordonnatrice principale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'cdl', is positioned above the printed name of the signatory.

Cécile DELOLME